



# DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 70/2025

**OBJET :** Demande de subvention auprès de la région dans le cadre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant le projet d'acquisition d'un véhicule pour la police municipale de la ville de Morangis,

Considérant la possibilité de financement de ce projet de la part de la Région Ile de France ;

**Article 1 :** DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Région Ile de France au titre du soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics :

- Acquisition d'un véhicule pour un montant total de 26 318,34 € HT.

**Article 2 :** DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de l'investissement de l'opération estimée à 26 318,34 € HT soit 31 582,00 € T.T.C, et présentant le montant de l'aide sollicitée de 30% auprès de la Région Ile de France, soit 7 895,50 €.

**Article 3 :** PRECISE que le montant total de l'opération fait l'objet d'une inscription au budget 2025.

**Article 4 :** Ampliation sera transmise au Représentant de l'Etat dans le département et à Monsieur le receveur municipal.

Fait à Morangis, le 08 avril 2025

Madame le Maire  
Brigitte VERMILLET



**Décision certifiée exécutoire**

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.